



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 01 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt cinq, le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 26/08/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET

Absents donnant pouvoir : Christelle GAUBERT a donné pouvoir à Hélène LEMESLE, Yvon BRIANCEAU a donné pouvoir à Gérard JOURDAIN, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Pauline CAILLONNEAU a donné pouvoir à Sophie CHATELLIER,

Absents excusés : Sarah RENAUD

Absents : Evelyne BAUD, Corinne BRAUD, Tony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D01092025_11 : Demande de subvention pour le poste de Chef de projet « Petites Villes de Demain » 2025-2026

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L332-24, L332-25 et L332-26 ;

Vu le tableau des effectifs communaux ;

Vu les crédits inscrits au budget principal de la commune - Chapitre 012 ;

Vu la convention cadre « Petites Villes de Demain » pour la commune des Achards signée le 29 septembre 2022 ;

Vu la délibération du conseil municipal D08072024_13 du 08 juillet 2024, relative à la création d'un poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » ;

Vu la délibération du conseil municipal D23092024_05 du 23 septembre 2024, relative à la demande de subvention pour le poste de Chef de projet « Petites Villes de Demain » ;

Vu le renouvellement du contrat du chef de projet Petites Villes de Demain, signé le 07 août 2025, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

Monsieur le Maire rappelle que, le 1er septembre 2024, le chef de projet Petites Villes de Demain a pris ses fonctions au sein de la commune des Achards.

Considérant la subvention du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales mobilisable dans le cadre de la convention du programme « Petites Villes de Demain », le plan de financement de ce poste, du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026, serait le suivant :

Subvention PVD	75%	34 299.81 €
Commune des Achards	25%	11 433.27 €
Total (salaire brut + charges patronales) annuel		45 733.08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix POUR :

- **APPROUVE** le plan financement ci-dessus présenté;
- **SOLLICITE** la subvention du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales mobilisable dans le cadre de la convention du programme « Petites Villes de Demain » pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, Michel VALLA, ou son représentant, à solliciter la demande de subvention et à signer tous les documents afférents.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA

